

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 16 février 2023  
Date d'affichage : le 16 février 2023  
Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents : XX  
Votants : XX  
Dont pouvoir (s) : XX

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> MARS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

**Etaient présents :**

**Absente excusée :**

**Pouvoirs de :**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :**

**AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif par délibération n°DB02 de la séance 2 du 01/03/2023.

Pour rappel, en report de l'année fiscale 2022, sont à prendre en compte :

- Un déficit reporté de la section Investissement de : - 65 873,08 € (2021) + transfert 192.99€ = 66 066.07€
- Un excédent reporté de la section de fonctionnement de : + 85 100,18 € (2021) + transfert 726.81€ = 85 826.99€

Pour rappel le solde d'exécution donné par le compte administratif 2022 est composé :

- d'un solde d'exécution (excédentaire-001) de la section d'investissement de : +,50 928.87 €
- d'un solde d'exécution (excédentaire – 002) de la section de fonctionnement de :+ 87 631.71 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser pour un solde de 975 711.02 € en dépenses et pour 929 463.67 € en recettes.

Ce qui donne un reste à réaliser total de : -46 247.35 € (*Dépenses moins recettes*).

Besoin net de la section d'investissement :

Les restes à réaliser et le solde d'exécution 2022 de la section d'investissement, induisent le besoin de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement pour un montant de 61 191.56 €,

Solde 2022 section investissement	- 15 137.20€
Restes à Réaliser 2020	- 46 247.35 €
Besoin net de la section d'investissement	61 384.55 €

Libellés	section d'investissement		section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021+transferts	66 066.07 €			85 826.99 €
Opérations de l'exercice 2022	142 332.76. €	193 261.63 €	674 500.40 €	762 132.11 €
Total	208 398.83 €	193 261.63 €	674 852.72€	847 959.10€
Résultat de l'exercice 2022	+ 50 928.87 €		+ 87 631.71 €	
Résultats cumulé 2021-2022	-15 137.20€		173 458.70 €	
Restes à réaliser 2022	975 711.02 €	929 463.67€		
Solde Reste à Réaliser	-46 247.35 €			
Besoin de financement de la section d'investissement	+ 61 384.55€ (BP2023)		- 61 384.55 €	
Résultats Reportés sur l'exercice 2023	- 15 137.20 €		112 074.15 €	

**Après en avoir délibéré, avec XX VOIX POUR, XX VOIX CONTRE et XX ABSTENTION, le Conseil Municipal :**

**DÉCIDE** de l'affectation du résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Compte 1068 : besoin d'investissement (R1068) : 61 384.55€

Ligne 002 :Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) après couverture du besoin d'investissement : +112 074.15€

Ligne 001 Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : - 15 137.20€

Pour extrait certifié conforme au registre

La Maire,

Laetitia SANCHEZ

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :